

LES ECHOS DE CREMPS





Site internet : cremps.fr https://www.intramuros.org/cremps.fr

Sommaire

Procès-verbaux des séances du conseil municipal

Pages 2 à 17

Recensement

Page 17

Vie associative

Pages 18 à 22

Cérémonie

Pages 22-23

Urbanisme

Page 24

Etat civil

Page 25

Pluviométrie

Page 25

Environnement

Pages 26 à 27

Numérique et Congrès Pages 28-29

Intramuros

Page 30

Téléphonie

Page 31-32

Les Echos de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27 cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les lundi de 13h à 17h mercredi de 9h à 12h vendredi de 13h à 16h

Si vous souhaitez ne plus recevoir le Petit Echo en version papier merci de nous le faire savoir par email Chères Crempsoises, Chers Crempsois, Chers Administrés,

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesses. Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêver de changement pour les uns, désir de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions. Cette motivation pour améliorer nos vies est souvent contagieuse. Elle irrigue notre entourage qui, avec nous, formule de nouveaux vœux pour demain.

C'est donc avec un grand plaisir que les élus du conseil municipal s'associent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une merveilleuse année. Nous vous laissons le soin de la remplir de toutes vos envies. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.

La nouvelle année est également l'occasion de faire des remerciements. Je tiens à remercier le travail et l'engagement :

- des associations qui tout au long de l'année contribuent au rayonnement de notre commune.
- des élus(es), agent et prestataires de la commune qui œuvrent pour améliorer et faciliter votre quotidien. Tous sont pleinement engagés pour maintenir le dynamisme de notre commune à tous les niveaux.

Les points forts de l'année 2024 seront : l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'amélioration de la voirie et des chemins communaux, la sécurisation de la traversée du village, la mise aux normes électrique de l'église, la rénovation énergétique de la Mairie, la remise en état d'un appartement, l'isolation du bâtiment de l'ancienne école,... La complexité administrative des dossiers ne nous permet pas d'avancer comme prévu ni au rythme souhaité mais nous maintenons la volonté de poursuivre notre engagement afin que la commune vous apporte le cadre de vie que vous souhaitez.

L'Etat ne cesse de se désengager de ses missions et crée de nouvelles charges pour les communes. Malgré tout, en 2023, nous avons tenu à ne pas augmenter les impôts communaux. Pour rappel, les bases sur lesquelles s'appliquent les taux sont revalorisées tous les ans pour suivre le niveau de l'inflation. Ce n'est pas la commune qui décide de cette augmentation, c'est le Gouvernement.

J'espère avoir l'opportunité de vous retrouver et d'échanger avec vous lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le <u>samedi 13 Janvier 2024</u> à 19h à la salle des fêtes.

Très bonne année 2024 à toutes et à tous qui, je l'espère, se déroulera sous les meilleurs auspices.

Bien à vous,

Nathalie RICARD, Maire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour : convention avec le Département du Lot, convention avec le Territoire d'Energie Lot et délibération autorisation virement de crédit. (l'assemblée délibérante est d'accord).

Décision par délégation :

Néant

Convention avec le Département du Lot :

Mise en place de chicanes sur la D 26 en vue de travaux de consolidation d'un mur de soutènement, ce qui va donner également l'occasion de réduire la vitesse en testant cet agencement (à suivre). Ce dispositif est mis en place pour une durée de deux mois. Le conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

Convention avec Territoire d'Energie Lot :

TE Lot propose de réaliser un audit énergétique concernant le bâtiment de la Mairie (très énergivore actuellement). Le coût de cet audit est de 400 € (remboursable si les travaux sont réalisés). TE Lot accompagnera la collectivité dans les démarches administratives (demande de subventions Région, FAST, CEE). Le conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits :

Il convient de délibérer sur la mise en place de mouvements de crédits de chapitre à chapitre. L'assemblée sera informée de tous les mouvements de crédits lors de la prochaine séance. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Délibération : demande d'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale) :

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Marminiac souhaite adhérer à ce Syndicat. Accord est donné par le Conseil Municipal.

Délibération : plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle – GR 65» :

Le tronçon Bach-Cahors, dont une partie est située sur la commune, est intégré dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il nous est proposé un plan de gestion local pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Cette décision n'engage aucune participation financière de la commune. Après délibération le conseil municipal approuve : Pour : 5 ; contre 1 ; abstention : 4

Demande de subvention rénovation du Monument aux morts :

Madame le maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de l'ONAC (Office National des combattants et des victimes de guerre), qui dépend du Ministère de la Défense, une demande de subvention. Le plan de financement suivant est proposé : Coût des travaux HT : 2 490 €

Subvention du Ministère de la Défense : 498 €

Autofinancement communal: 1 992 €.

Le conseil municipal valide ce plan de financement.

Approbation du compte de gestion 2022 :

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Après discussion, le compte de gestion 2022 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Examen et vote du compte administratif 2022 :

Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	déficit	excédent	ou déficit	excédent	ou déficit	excédent
Résultats reportés		83 110,79		97 313,91		180 424,70
Opérations exercice	erations exercice 66 058,46 21 962,9		156 327,27	197 253,50	222 385,73	219 216,41
Total	66 058,46	105 073,70	156 327,27	294 567,41	222 385,73	399 641,11
Résultat de clôture		39 015,24		138 240,14		177 255,38
Restes à réaliser	2 060,00				2 060,00	
Total cumulé	2 060,00	39 015,24		138 240,14	2 060,00	177 255,38
Résultat définitif		36 955,24		138 240,14		175 195,38

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif.

Affectation du résultat :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 138 240,14

L'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	97 313,91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 235,20
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	40 926,23
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2022	138 240,14
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	138 240,14
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	138 240,14
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le résultat reflète une situation financière saine et équilibrée qui permet d'envisager un avenir serein.

Projets 2023:

<u>Logements locatifs de l'ancienne école</u>: projet de rénovation énergétique et réaménagement d'un appartement. Les élus valident l'intervention d'un maître d'œuvre pour mener à bien ce projet. Le Département accompagnera la collectivité sur le montage du dossier de demande de subvention.

Eglise : mise en conformité de l'installation électrique.

A ce jour : deux devis en notre possession et un autre devis à venir. Renseignement pris par Olivier Vialette, l'entreprise

Les Echos de Cremps n°54

Fauché peut réaliser un devis. Nous allons les solliciter pour une prise de rendez-vous.

<u>Sinistre</u>: la toiture de l'église a été endommagée suite aux fortes rafales de vent durant le week-end du 25-26 février. Une déclaration a été faite auprès de Groupama, un expert a été mandaté et une intervention est prévue par la remise en état. <u>Rénovation Annexe église</u>: prévoir la réfection de la toiture (demandes de devis en cours).

<u>Salle des Fêtes</u> : remise en état du dallage devant le sas d'entrée. Un devis en notre possession. Nous sollicitons un artisan local pour un autre devis.

Poteaux éclairage public : remise en peinture des 10 poteaux (devis en cours).

Cimetière: les travaux de réaménagement du « Jardin des Souvenirs » sont programmés dans le courant du mois d'Avril.

Informations des commissions :

- <u>Commission communale des impôts directs</u> : une réunion s'est tenue le 15 février dernier pour étudier les demandes de changement sur les propriétés bâties et non bâties. Chaque année, une liste est envoyée par les services des impôts. Un document de travail a été remis à tous les membres afin de pouvoir étudier au mieux tous les dossiers.
- <u>Commission contrôle liste électorale</u>: la préfecture demande tous les 3 ans de nommer 2 conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) 2 délégués de l'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) et 2 délégués du Tribunal Judiciaire (1 titulaire et 1 suppléant).

Informations diverses:

<u>Consolidation des éboulements sur les voies d'intérêts communautaires</u> : ces travaux seront réalisés à compter du 15.03.2023. Lieux concernés : Beuzac, Route du Mas de Ballard, Route des Fournets.

<u>Intramuros</u>: La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a adhéré à cette application qui permet de regrouper des informations par commune. Pour la commune de Cremps, cette application est opérationnelle et mise à jour régulièrement.

<u>Journée éco citoyenne</u> : date et thème à définir. Cette journée sera l'occasion de réunir les différentes associations communales et tous les villageois en collaboration avec la municipalité.

<u>Boîte à livre</u>: l'association ELAN propose sa mise en place prochainement (le lieu reste à définir). <u>Défense incendie</u>: une convention est en cours avec Véolia pour la vérification des poteaux et bornes à incendie. Celle-ci est valable jusqu'en Octobre 2024.

<u>Vidange groupée (fosses septiques) pour les habitants de Cremps</u>: la municipalité a sollicité 3 entreprises afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels: Deux ont répondu. L'entreprise Vidange Quercynoise est retenue. Une information est prévue sur le site internet pour que chacun puisse s'inscrire.

<u>Nettoyage du sous-sol de la salle des fêtes</u> : un premier nettoyage de l'atelier a eu lieu. Reste à prévoir une autre date pour la partie commune (associations et mairie).

<u>Association la Gariote Crempsoise</u> : elle nous sollicite pour la mise à disposition de la salle pour l'organisation d'un loto le 2.04 et d'un vide-greniers prévu le 14.05.2023. Avis favorable.

<u>Travaux d'entretien des chemins communaux à l'épareuse</u> : dans la continuité de ce qui avait été fait l'année dernière, il a été décidé de confier des travaux à la Société SASU Nicolas GILES pour une durée de 30 heures (Mme le Maire s'est abstenue). Jérôme Pouzergues est chargé d'indiquer les priorités à l'entreprise. Ces travaux devront être réalisés avant le 31 mars 2023.

Panneaux : une demande de devis pour la fourniture de panneaux de signalisation est en cours.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 07 mars 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Vote du taux des taxes directes locales :

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la base des impôts locaux (soit 7,60 %), le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2023. Les taux sont les suivants : Taxe foncière (bâti) : 27,27 % ; taxe foncière (non bâti) : 46,25 % ; taxe d'habitation : 7,46 % ; CFE : 14,45 %.

Attributions subventions:

Après avoir étudié les diverses demandes de subventions, le conseil municipal a décidé d'attribuer :

- 60 € au Football Club Lalbenque Fontanes (2 joueurs du club sont de Cremps)
- 600 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage de 5 jours/4 nuits en Italie. (4 enfants de la commune y participeront),
- 450 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage de 4 jours/ 3 nuits à Seignosse. (5 enfants de la commune vont en bénéficier),
- 400 € à la société de chasse de la commune « Rallye Valse et Joyeuse »,
- 400 € à l'association Elan,
- 5 480 € à l'école Ste Thérèse au titre des frais de fonctionnement de l'année en cours. (6 élèves de la commune fréquentent l'établissement),
- 600 € à l'association « La Gariotte Crempsoise »,
- 160 € à l'Ecole des métiers de l'artisanat. (2 élèves de Cremps fréquentent l'établissement).

Le montant de ces subventions s'élève à 8 250 €.

Vote du budget primitif 2023 : Madame le Maire a présenté dans le détail, compte par compte les dépenses et recettes des budgets de fonctionnement puis d'investissement. Après avoir répondu à toutes les questions il a été procédé au vote. Adopté à l'unanimité comme suit :

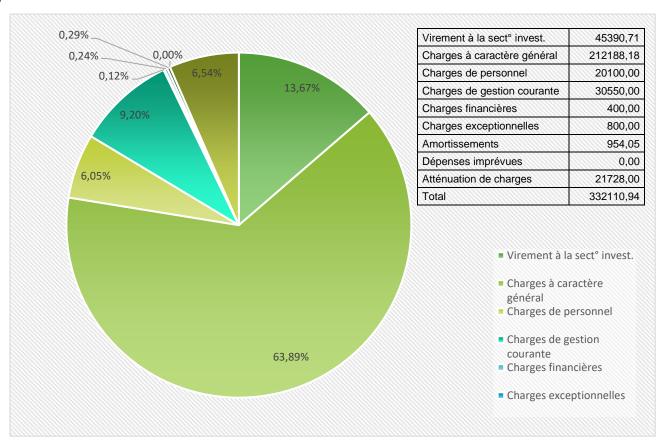
Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	212188,18	Excédent brut reporté	138240,14
Dépenses de personnel	20 100,00	Recettes des services	1700,00
Autres dépenses de gestion courante	30 550,00	Impôts et taxes	89 502,00
Dépenses financières	400,00	Dotations et participations	74 267,00
Dépenses exceptionnelles	954,05	Autres recettes de gestion courante	27 600,00
Autres dépenses	21 728,00	Recettes exceptionnelles	800,00
Dépenses imprévues		Recettes financières	1,80
Total dépenses réelles	285920,23	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	800,00	Total recettes réelles	332110,94
Virement à la section d'investissement	45 390,71	Produits (écritures d'ordre entre sections	
Total général	332110,94	Total général	332110,94

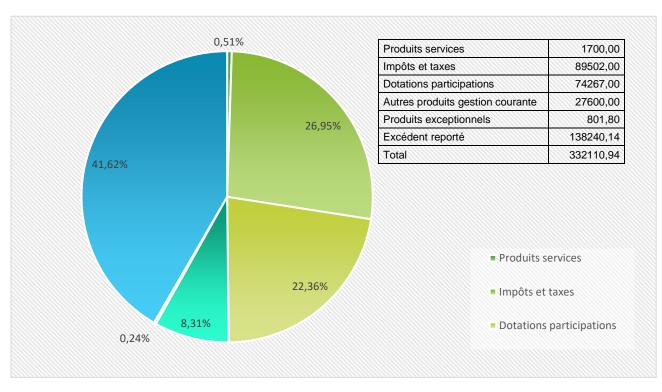
Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	45390,71
Remboursement d'emprunts	10600,00	FCTVA	7300,00
Travaux de bâtiments	41000,00	Mise en réserves	
Travaux de voirie	29000,00	Amortissements	954,05
Autres travaux	8060,00	Taxe aménagement	4000,00
Autres dépenses	8000,00	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent reporté	39015,24
Cautions	2391,74	Emprunt	
		Cautions	2391,74
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	99051,74	Total général	99051,74

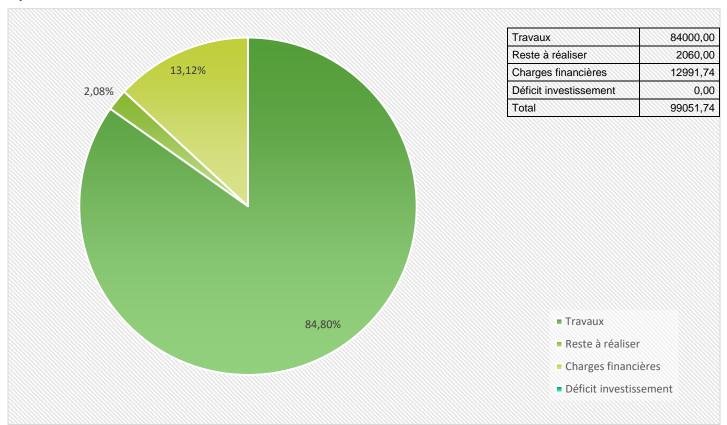
Dépenses fonctionnement



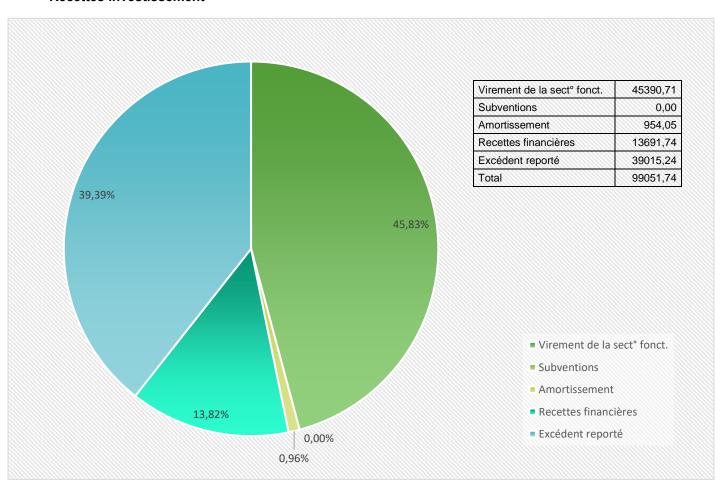
Recettes fonctionnement



Dépenses investissement



Recettes investissement



Page n° 7

Consultation projet centrale photovoltaïque commune de Lalbenque :

Point reporté à la prochaine séance faute d'informations suffisantes.

Informations diverses:

<u>Vendredi des numériques</u> : à compter du 12 mai et jusqu'au 30 juin, de 14h à 16h, dans la salle intergénérationnelle, une personne de France Service sera à la disposition des personnes souhaitant bénéficier d'une initiation au numérique.

Application Intramuros : une réunion d'informations est prévue le 27 avril à Lalbenque.

PLUI. Une réunion publique est prévue à Varaire le 18 avril à 18h. Il y sera présenté le règlement.

<u>Projets professionnels PLUI</u>: le service urbanisme souhaite un avis sur les 3 projets que proposent des habitants de la commune. Ces 3 demandes ont été inscrits dans le registre de concertation. Avis favorable est donné par le conseil municipal.

<u>Territoire Energie Lot</u>: la commune va renouveler son adhésion au groupement en vue d'un achat groupé d'électricité et de gaz.

<u>Travaux Télécom</u> : ajout de poteaux télécom pour le dédoublement de poteaux Enedis KO : Routes du Mas de Ballard, Biargues, Mas de Vinel et Chemin de Sembelou.

<u>Boite à livres</u>: la rénovation de cette boîte est en cours, elle sera installée sur la place de la salle des fêtes, sous le bolet des WC publics.

<u>Salle intergénérationnelle</u>. le conseil municipal a décidé de lui attribuer le nom : « Le Préau ». Une inauguration est à prévoir.

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le lundi 8 mai à 11h30.

Informations des commissions :

Plusieurs réunions ont eu lieu : SESEL, SDAIL, SIFA et conseil d'Ecole. Les comptes-rendus succincts seront donnés au prochain conseil.

Questions diverses:

Rallye du Quercy: le gérant du garage Rectif Moteur à Laburgade sollicite le conseil municipal pour emprunter et fermer une route en vue de faire des essais de véhicules le vendredi 21 avril après-midi. La route demandée est « Le Roucal ». Les élus ne sont pas contre le principe mais pas sur cette route qui est déjà accidentée par un éboulement sur plusieurs mètres. A voir pour l'année prochaine.

Paravent salle des fêtes : il faut relancer l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023 :

Le procès-verbal du 11 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Mme le maire précise que le conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 juin pour désigner les titulaires et les suppléants qui voteront aux élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2023. La Préfecture a validé la nomination des électeurs sénatoriaux comme suit : Nathalie RICARD (titulaire), Agnès LERIS (suppléante 1), Joceline COURNEDE (suppléante 2) et Olivier FRAYSSINET (suppléant 3).

Décision par délégation :

Augmentation du Loyer du logement n°1 au Presbytère : étant actuellement à 385,00 €, il va passer à 398,44€ à partir du 1er juillet, soit une augmentation de 3,49 %.

Convention dématérialisation :

Une convention de dématérialisation pour la gestion du budget et des annexes doit être établie avec la Préfecture. Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme Le Maire pour signer cette convention avec la préfète.

Avis conseil municipal sur la création d'un parc photovoltaïque à Lalbenque :

Cremps étant limitrophe, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur un projet privé de construction d'un parc agri photovoltaïque sur les communes de Lalbenque et de Cieurac.

Ce projet doit être réalisé sur 4 sites distincts pour une surface totale de 97 000 m² pour la partie des parcs photovoltaïques et de 450 m² pour des locaux techniques.

Pour information, le Parc National des Causses du Quercy et la Communauté des Communes de Lalbenque Limogne n'approuvent pas ce type de construction.

De même, la commune de Lalbenque a émis un avis défavorable.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable concernant ce projet pour non-respect des chartes du PNR des Causses du Quercy et du Département.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2022 (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Pour rappel, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré par la Communauté des communes de Lalbenque Limogne. Il a pour but la gestion des assainissements non collectifs, soit 4200 installations pour 8600 habitants. Il effectue le contrôle des installations existantes en moyenne tous les 6 ans. Le tarif de ce contrôle était de 80 € en 2023 et va passer à 100 € en 2024. Dans le cas d'une vente d'une habitation. le tarif de ce contrôle va passer à 180 €.

Pour la commune de Cremps, il a été réalisé 6 contrôles pour de nouvelles installations, 5 contrôles réalisés suite à une vente et 11 contrôles pour des assainissements existants. Sur les 11 installations existantes, 5 ont été classifiées conformes, 3 non conformes mais ne présentant pas de risques sanitaires, 1 inaccessible et 2 non conformes présentant des risques pour les personnes.

Demande de participation de voyage scolaire :

Le collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier organise un voyage scolaire en Catalogne du 4 au 6 juillet 2023. A cette occasion, il nous sollicite pour une subvention. Un élève de Cremps scolarisé en 3ème dans cet établissement étant concerné, il a été décidé à l'unanimité d'octroyer une aide à hauteur de 30 € par nuitée directement à la famille. De fait, il sera procédé à une écriture comptable (virement de crédit) du compte 615231 vers le compte 65748 pour un montant de 60 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention et le virement de crédit mentionnés ci-dessus.

Signalisation des lieux-dits :

Suite au retrait des anciens panneaux signalant certains hameaux après la mise en place de l'adressage, la municipalité a reçu plusieurs pétitions de groupes d'habitants demandant leur rétablissement. Afin de pouvoir apporter une réponse à ces demandes, la municipalité s'est rapprochée de l'Association des Maires de France et de son avocat pour obtenir des précisions réglementaires sur cette signalisation. Il nous a été retourné que cette signalisation n'est pas obligatoire et qu'en cas de présence elle n'a aucune légalité de restriction de vitesse. En revanche, si elle existe, cette signalisation est/doit être normalisée par de panneaux règlementaires prévus à cet effet, de type E31.

Mme Le Maire propose donc un vote pour la mise en place d'un nouveau panneau normalisé E31 aux lieux-dits où ils avaient été enlevés soit dans les hameaux suivants : Les Bories, Le Mas de Vinel, Le Mas de Gouzou, Le Mas de Vers, Mignot, et Les Fournets.

Une estimation de tarif a été effectuée pour un montant de 725 € pour 6 panneaux hors pose. Résultat du vote : 6 pour et 5 contre. La remise de ces panneaux est donc adoptée.

Validation programme 2023 travaux voirie et chemins communaux :

Pour information, de nombreux chemins ont été répertoriés endommagés suite aux intempéries de ces dernières semaines.

- Chemin du Clos Bas : le devis établi est de 10 561,80 € TTC pour une longueur de 1000 m. Ce chemin d'environ 1 km dessert 2 habitations. Devis validé.
- Chemin du Sembelou : le devis établi est de 8113,56 € TTC pour une longueur de 734 m. Devis validé.
 Concernant les 2 devis mentionnés ci-dessus le conseil municipal demande des précisions sur les travaux qui vont être réalisés (Michel Marot va contacter Alain Ilbert, technicien voirie à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne).
- Route du Combal : le devis établi se monte à 12 730,32 € TTC.
 Sachant que des projets de nouvelles constructions étant en cours ou à venir, les travaux de réfections ont été ajournés.

Les Echos de Cremps n°54

- Chemin de Pech Petit : ce chemin ayant été très fortement endommagé par les dernières intempéries à répétitions, Mme Le Maire a pris un arrêté interdisant le passage pour des raisons de sécurités. Ce chemin sera donc fermé.
- Chemin du Roucal : un éboulement a été constaté sur celui-ci suite au passage d'un véhicule à fort tonnage dont nous ne connaissons pas le propriétaire.
 - Un devis de restauration a donc été demandé à l'entreprise RFABB de Lalbenque.
 - Celui-ci se monte à 1944 € TTC, il a été validé à l'unanimité.
- Chemin à Biargues : Le 8 mars dernier, lors de l'exercice ORION 2, un véhicule militaire blindé a détérioré un muret de soutènement. Une déclaration de sinistre a été faite entre le Ministère de l'Armée et la commune. Coût des travaux 7 200 € TTC (devis SAS RFABB de Lalbenque) entièrement pris en charge par le Ministère de l'Armée.

Etude devis divers:

* Un devis a été demandé à l'entreprise RFABB de Lalbenque pour la réalisation d'un nouveau dallage sur le parvis de la Salles des Fêtes.

Ce devis se monte à 2 893 € TTC, il a été validé à l'unanimité.

* Un devis a été demandé à l'entreprise ATP Peinture de Cremps pour la rénovation de la peinture des poteaux d'éclairage du bourg de la commune. Ce devis se monte à 2 064 € TTC, il a été validé à l'unanimité.

Proposition d'arrêté « pêche no kill » au Lac du Fraysse :

Un arrêté interdisant la pêche au Lac du Fraysse avait été pris en 2019 suite à l'intégration de certaines espèces de poissons dans le but de nettoyer le lac. Les résultats étant satisfaisant, il a été décidé de lever cet arrêté et d'autoriser à nouveau la pêche dans ce lac sous certaines conditions : la pêche est à nouveau possible mais l'ensemble des poissons devront être remis à l'eau immédiatement, soit pratique de la pêche « No Kill » uniquement. Suite à ces résultats positifs, il a été décidé de procéder de même au Lac de La Pouzeraque. Un arrêté interdisant la pêche va être pris jusqu'à nouvel ordre afin de permettre aux poissons qui vont y être introduit de nettoyer le lac des herbes envahissantes.

Informations diverses:

<u>Le recensement de la population</u> : Il aura lieu à Cremps entre le 18 janvier et le 17 février 2024. De fait, un coordinateur communal doit être nommé : le secrétaire de mairie est prêt à prendre en charge cette mission. Le conseil municipal attribue donc à l'unanimité cette fonction au secrétaire.

<u>Fête votive 2023</u>: Elle aura lieu les 22 et 23 juillet 2023. Les festivités débuteront le samedi après-midi par un concours amical de pétanque suivi d'un marché gourmand accompagné d'une soirée musicale. Le dimanche aura lieu une messe communale suivie d'un appétit. Pour information, suite à l'AG, le bilan financier de l'année écoulé est positif.

<u>PLUI</u> : Un courrier du président de la Communauté des Communes de Lalbenque Limogne nous a été adressé pour nous informer le report de l'arrêt du PLUI au 25.09.2023.

<u>Déclaration de sinistre</u> : Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur Groupama pour la prise en charge du remplacement d'une baie vitrée et de la porte d'entrée de la salle Le Préau suite à des impacts sur les parties vitrées. Le montant des travaux s'élevant à 1 318,80 €.

<u>Eglise de Cremps</u>: Pour information, nous sommes relancés par l'assureur Groupama concernant un devis dont nous sommes toujours en attente de l'entreprise Issaly pour la restauration de la toiture. Une seconde consultation va être demandée à l'entreprise Bodet

<u>Cadastre</u> : Pour information, un géomètre du cadastre est actuellement de passage sur la commune de Cremps. Sa venue sur la commune est prévue sur juin, juillet et août.

Réseau RTC Orange : Nous avons reçu un courrier de la part d'Orange nous informant de la fermeture du réseau cuivre. Une phase de consultation d'Orange aura lieu du 6 juin au 15 septembre 2023 pour une fermeture technique définitive prévue en janvier 2027.

<u>Terrain de pétanque</u>: Il a été mis en place 2 poteaux galvanisés par des bénévoles afin d'éclairer ce terrain. Ces poteaux vont être équipés de 3 lampadaires solaires dont le montant d'achat a été de 407,70 €. Nous remercions ces bénévoles pour leur action.

<u>Achats divers</u>: La municipalité s'est dotée d'un souffleur de feuilles. Coût de cet investissement 779 €. Suite aux derniers orages, un écran d'ordinateur a été endommagé. L'acquisition d'un nouvel écran a été faite pour un montant de 139,99 € TTC.

<u>Cimetière de Cremps</u> : Nous avons été sollicités par les entreprises de pompes funèbres intervenant au cimetière pour aménager un nouvel accès afin de permettre aux engins de rentrer.

Les Echos de Cremps n°54

En effet la seule entrée étant sous le porche, les engins de type mini pelle servant à réaliser les trous ne peuvent pas renter

L'entreprise Pouzergues Thierry c'est proposé de créer une ouverture gratuitement du côté du lac. Seul un portail serait à la charge de la commune.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité cette proposition faite par l'entreprise Pouzergues Thierry pour réaliser ces travaux

<u>Demande d'aménagement</u>: M. et Mme Conte, habitant Route du Combal nous ont sollicité pour un projet d'aménagement de la partie communale faisant face à leurs habitations. Ils nous informent, après achat du bien, de la destruction de la véranda existante et de leur projet de plantation et d'entretien à leur charge sur la partie communale d'une haie afin d'embellir cette bande enherbée. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Afin de solutionner un problème existant d'évacuation des eaux pluviales, il va être étudié et réalisé la mise en place d'un drain/caniveau pour faire évacuer l'eau. <u>Circulation dans le Mas de Batié</u>: A la demande de certains habitant de ce hameau concernant la circulation, une réunion est prévue le 19 juillet 2023 à 18h30 à la salle Le Préau pour échanger avec les riverains sur de futurs aménagements : sens de circulation, limitation de la vitesse route très étroite, etc...

M. Ilbert, intervenant voirie de la Communauté des Communes Lalbenque Limogne sera présent pour apporter ses compétences techniques et ses conseils dans ce domaine. L'ensemble des propriétaires fonciers du secteur seront conviés à cette réunion.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions par délégation :

Loyer révisable logement ancienne école du rez-de-chaussée au 1er novembre, il passe de 482.42 €uros à 499,30 €uros.

Virement de crédit : Prélèvement sur les avances de fiscalité liées aux hausses de la Taxe d'Habitation :

Le directeur des finances publiques nous informe du prélèvement sur notre versement de fiscalité du mois de juillet, d'une somme liée à une augmentation de nos taux de taxe d'habitation (TH) entre 2017 et 2019. En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le législateur avait prévu une compensation des produits de celle-ci à hauteur des taux de 2017. Toute différence de taux entre 2017 et 2019 (dernière année où il était possible de voter le taux de TH) n'ayant pas vocation à être compensée et devant être remboursée. Comptablement, ce prélèvement s'impute au compte 739118. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 615231 au compte 739118 pour la somme de 690 €uros. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédit.

Validation devis Quercy Contact:

80 € par panneaux comprenant l'implantation, le trou et le béton : 6 panneaux de lieux-dits ; STOP route de Gouzou ; 3 panneaux à Roucal ; Chemin du Mas de Batié et chemin du Lac à déplacer. Devis validé à l'unanimité.

Validation du plan de fermeture du réseau cuivre :

Le Syndicat Lot Numérique sollicite l'avis du conseil municipal concernant la validation de la fermeture du réseau cuivre applicable au 1^{er} janvier 2027. Les élus ont donné un avis favorable à ce plan de fermeture. La commune de Cremps sera donc intégrée au lot N° 3.

Recensement (recrutement agents recenseurs):

Le recensement de la population crempsoise aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Lancement du recrutement de 1 ou 2 agents recenseurs. Une annonce sera diffusée sur le site internet ainsi que sur l'application Intramuros.

Points travaux en cours et à venir :

Chemins communaux:

Sembelou et le Clos Bas : les travaux semblent satisfaisants. Quelles remarques : rappeler l'entreprise pour combler le manque de castine devant les maisons du Clos Bas. Pour Sembelou il serait souhaitable d'envisager des saignées pour évacuer l'eau et éviter la dégradation du chemin. Devis modifiés : + 2 832 € chemin du Clos Bas et + 1 770 € pour Sembelou (pas assez de marchandises pour réaliser les profils en travers).

<u>Chemin du Roucal</u> : il sera fermé 2 jours la première semaine d'Octobre, pour la remise en état d'un mur de soutènement. <u>Chemin à Biargues : l</u>'entreprise SAS RFABB début Novembre pour le mur

<u>Salle des fêtes</u> : l'entreprise mentionnée ci-dessus réalisera les travaux de revêtement à l'entrée de la salle des fêtes courant Novembre

<u>Voirie intercommunale</u> : les travaux de réfection de la chaussée sont terminés sur une partie de la route des Fournets. Remarques des élus : il aurait été judicieux de prévoir les mêmes travaux 150 à 200 mètres en amont du commencement, portion abimée (en arrivant du bourg)

<u>Cimetière</u> : les travaux du cimetière (le Jardin du Souvenir) seront réalisés avant la Toussaint. Une ouverture sera réalisée dans le mur (coté chemin du lac) pour le passage d'une mini pelle.

<u>Poteaux éclairage public</u>: la peinture des piliers de l'éclairage public est prévue pour fin novembre si le temps le permet. <u>Chemins de Pech Petit et « route de Concots »</u>: il faudra réaliser un devis, ces 2 chemins qui sont gravement endommagés par les intempéries. Peut-être envisager un traitement à la chaux. Tout dépendra du tarif.

Informations des commissions :

- SICTOM s'est réuni dernièrement : le dossier sur la redevance incitative est relancé
- SESEL : réunion le lundi 2 octobre à Vaylats
- VOIRIE : réunion le mardi 26 septembre à Bach

Informations diverses:

- <u>- Le DPE (Diagnostic de performance énergétique) de la mairie</u> : il a été réalisé le 21 juillet. Préconisation : isolation du plancher ; isolation mur intérieur ou extérieur ; vmc ; changement des luminaires Tube pour des led ; changement du système de chauffage. Ce rapport doit être présenté oralement par les agents de Territoires Energie (rendez-vous à venir). <u>- Le Logement de l'école</u> : <u>i</u>l est inoccupé et en attente du DPE qui sera réalisé par le cabinet Soulié pour un montant de 490 €.
- <u>Sécurisation du village</u> : le dossier est toujours en attente. Le Conseil Départemental a été relancé début septembre, la personne en charge du dossier a quitté son poste et à ce jour nous n'avons pas eu connaissance de son remplaçant.
- Frais de scolarité école publique de Lalbenque : Maternelle 1 660 € au lieu de 1 580 € en 2022

Elémentaire 642 € au lieu de 580 € en 2022. On compte 81 enfants en maternelle et 161 en élémentaire.

- Vérification des bâtiments communaux : la SOCOTEC est intervenue sur les bâtiments pour contrôler les installations électriques et gaz. La mairie et la salle « Le Préau » sont conformes ainsi que le gaz pour la salle des fêtes. Certains blocs des issues de secours de la salle des fêtes sont à changer.

Proposition de travaux à prévoir : remplacement des halogènes extérieurs par du led, installation de détecteurs de présence dans les sanitaires publics ainsi que ceux de la salle des fêtes.

- Pompe à chaleur : une détection d'une fuite de gaz sur la pompe à chaleur de la salle des fêtes a nécessité l'intervention de l'entreprise CC'OLT les 10 juillet, 6 et 7 septembre pour un montant de 995,92 € TTC.
- Eglise : la mise aux normes de l'électricité à l'intérieur de l'église est toujours à l'étude.

Nous avons 3 devis à réactualiser : FAUCHE – ALLEZ ET CIE - SAS 2EFR. Un élu précise que lors de l'allocution du Président de la République il a évoqué une aide de l'Etat pour la rénovation des églises pour les communes de – de 10 000 habitants. Renseignements seront pris auprès de la Préfecture du Lot.

- Arrêt PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) : l'arrêt de la procédure du PLUI a été voté par le conseil communautaire le lundi 25 septembre.

Le conseil municipal a donc 3 mois pour le valider. Il sera consultable sur le site de la communauté des communes. Ce PLUI sera applicable fin 2024.

- Assemblée générale : la Gariote Crempsoise organisera son assemblée générale le samedi 18 novembre à 15 h salle « Le Préau ».
- <u>- Soirée exceptionnelle au Syded</u> : elle aura lieu le 17 octobre à 17h30 à Catus, Gérard Miquel fondateur du syndicat sera mis à l'honneur.
- <u>Travaux à l'épareuse</u> : prévoir 40 h d'épareuse sur le chemin d'Escamps (mitoyen Cremps-Escamps chaque commune prendra en charge sa partie), Biargues, la croix de Benaï et le chemin de Banide.
- <u>- Congrès des élus</u> : il aura lieu le vendredi 20 octobre au parc des expositions du Grand Cahors. Les élus souhaitant y participer sont invités à s'inscrire auprès de Mme le Maire.

Questions diverses:

<u>Achat de terrains</u> : M. et Mme Comte sollicitent la municipalité pour l'achat du terrain devant chez eux. Le conseil municipal a décidé qu'il resterait communal.

Par contre, pas d'objection pour végétaliser devant chez eux.

La question se pose sur les eaux pluviales car achat de la maison mitoyenne.

Devis de Laurent MOLES pour un montant de 4 811.00 € HT (Dépose véranda 950 €, Dépose carrelage 656 €, Dépose dalle béton 600 €, Fourniture caniveau : 1 225 €, Terre végétale 150 €, Tranchée pour plantation 780 €, +valu brise roche : 780 €

Le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge uniquement les 1 225 € HT pour l'acheminement des eaux pluviales.

Paravent salle des fêtes : relancer l'Entreprise Escalausset pour intervention.

Espace poubelles à la Pouzeraque : il a été dégradé par un véhicule. Une partie de l'entourage doit être refait, l'entreprise Escalausset sera sollicitée.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération revalorisation des loyers :

Madame le Maire rappelle que conformément aux lois n°2009-323 du 25 mars 2009 dite « Loi BOUTIN », et n°2010-1657 du 29 décembre 2010, la révision des loyers portant loi de finances pour 2011, l'assemblée par délibération du 6 septembre 2012 a fixé la révision des loyers conventionnés au 1er janvier, selon l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année précédente, fixé par l'I.N.S.E.E. De ce fait, les loyers fixés par la convention locative, selon l'indice du 3ème trimestre 2022 (136,27), doivent être actualisés avec celui du 3ème trimestre 2023 (141,03). Il en résulte une augmentation de 3,49 %. Les loyers mensuels s'établissent donc à compter du 1er janvier 2024 de la façon suivante :

Monsieur MAGDELAINE Yann : $540,60 \in$ au lieu de $522,37 \in$ Monsieur VOIRIN Dominique : $388,46 \in$ au lieu de $375,36 \in$ Monsieur MOLINA Patrick : $503,75 \in$ au lieu de $486,77 \in$

Délibération sur le projet de règlement graphique (zonage) et des orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Avant de statuer et de délibérer, Madame le maire rappelle le contexte : le PLUi a été arrêté le 25 septembre 2023 au cours d'un conseil communautaire. À la suite de cette décision, Madame le maire a proposé aux membres du conseil municipal d'organiser une réunion de travail afin de mettre en commun les remarques à la suite de l'examen des différentes pièces du PLUi. Une réunion s'est donc tenue le 31 octobre 2023 afin d'échanger les points de vue.

Madame le maire avait sollicité la présence du vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement et de l'environnement, Monsieur Bertrand Gouraud. Il a précisé que l'arrêt du PLUi ne veut pas dire qu'il est validé et finalisé. On entre dans une 2ème phase mais qui pourrait s'étaler sur une année. Les personnes publiques associées doivent donner leur avis sur le PLUi. Il a indiqué le rôle du commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse et qui a toute latitude pour organiser la mission afin de rencontrer les habitants et recueillir leurs demandes, réclamations et rectifications. L'enquête publique devrait démarrer début 2024. La date butoir de validation par les communes étant le 25 décembre 2023 (3 mois après arrêt du PLUi en conseil communautaire soit le 25/09/2023). Jusqu'à finalisation de l'enquête publique, aucune rectification ne peut être apportée pendant cette période au PLUi. Madame le Maire rappelle que la CCPLL a prescrit l'élaboration de son PLUi le 20 septembre 2017 à l'échelle des 23 communes du territoire, exprimant les réflexions et les projets urbains à échéance 2034, en définissant les objectifs et les modalités de la concertation publique à poursuivre.

Les objectifs étaient les suivants :

- Poursuivre la cohésion territoriale à travers la mise en œuvre d'un projet de territoire porteur d'avenir;
- Mener une réflexion globale à l'échelle communautaire pour assurer un développement urbain et démographique cohérent;
- Conforter les bourgs dans leurs rôles économique et social ;
- Préserver et valoriser l'agriculture, porteur de l'activité économique et touristique;
- Mettre en valeur et protéger les paysages et le patrimoine singulier du territoire.

Un projet de PLUi traduit règlementairement les objectifs définis dans la délibération de prescription et les débats réalisés sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le PADD a été débattu le 31/01/2020 et le 22/04/2021 en conseil communautaire, et dans tous les conseils municipaux.

Madame le Maire précise qu'il a été pris en compte les différentes interactions entre les échelles communales et communautaires afin de définir et orienter le PLUi, en rappelant que l'ensemble des projets communaux doivent également être mis en synergie pour atteindre les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot et du PADD.

Des efforts importants ont été recherchés pour diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et pour engager un urbanisme de densification, ce qui permet d'établir un zonage respectant les niveaux d'enjeux agricoles, environnementaux et paysagers. La maîtrise des principes d'aménagement, et en particulier des objectifs de densité, est assurée par les dispositions des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les dispositions réglementaires.

Les singularités patrimoniales locales du territoire sont prises en compte, notamment au travers de l'élaboration de l'OAP GR65 qui protège les abords du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, et au travers du repérage d'éléments patrimoniaux au titre du L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme. Un classement en quatre niveaux différents opère également une protection graduée (zone Ua, Ub, Uc et Up) selon la valeur patrimoniale du bâti.

L'accent a été mis dans le projet du PLUi sur le renforcement des centralités, grâce à des dispositions spécifiques permettant de réaffirmer l'importance des commerces et services de proximité. En compatibilité avec le SCoT, les règles du PLUi favorisent ainsi le développement des commerces et services de l'économie présentielle sur les zones constructibles du territoire, en lien avec une stratégie économique d'accueil d'entreprises sur les zones d'activité identifiées. Mais le projet du PLUi s'est également attaché à conserver le maillage territorial avec l'ensemble des communes, où le développement reste encouragé.

Le projet s'est enfin emparé des sujets transversaux des mobilités, de l'habitat, de l'énergie et du climat en s'engageant à mettre en place des dispositions nouvelles afin de prendre en compte les transitions liées au changement climatique (amélioration des performances énergétiques et développement des énergies renouvelables, incitation au recours aux matériaux biosourcés, renforcement de la présence de la végétation). Elles font l'objet de principes d'aménagement déclinés dans les OAP. Sur la question particulière des énergies renouvelables, la commission PLUi et la commission transition écologique de la communauté de communes ont travaillé ensemble sur une stratégie commune visant à encadrer les projets à venir.

Madame le Maire précise que le projet du PLUi arrêté est issu d'un long travail coconstruit entre les communes et la communauté de communes depuis la phase diagnostic jusqu'à la phase d'arrêt et qu'il permet la mise en place d'un outil d'aménagement du territoire adapté à l'horizon de 10 ans. Des modifications, révisions ou d'autres procédures de type déclaration de projet pourront toutefois intervenir dès l'approbation du PLUi.

A l'issue des consultations, l'ensemble du dossier, constitué du projet et des différents avis émis, sera soumis à enquête publique selon les dispositions prévues par le Code de l'Environnement.

Madame le Maire expose ensuite aux membres du conseil municipal le contenu du projet de PLUi arrêté qui se compose des 5 pièces suivantes :

Le rapport de présentation, composé de 4 livrets :

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

La justification des choix retenus

Les Echos de Cremps n°54

L'évaluation environnementale

Les annexes du rapport

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le règlement avec son zonage et son règlement écrit

Les OAP sectorielles (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Les annexes.

Madame le Maire présente plus spécifiquement le projet arrêté pour la commune de Cremps du projet de règlement graphique (zonage) et des OAP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°DC/2017/068 du 20 septembre 2017 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du PADD ayant eu lieu au sein du conseil communautaire le 22/04/2021,

Vu la délibération n°DC/2023/086 du 25 septembre 2023 du conseil communautaire arrêtant le PLUi,

Vu la présentation du projet d'arrêt du PLUi, du projet de règlement graphique et des OAP pour la commune de Cremps, Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide de rendre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLUi arrêté qui concernent la commune, assorti des observations suivantes :

Changements de destination à rajouter :

A 1002, A 1078, A 652, A697, A 503, A757, A 100, A 1685, B 34, C25, C 185 (nouvelles photos), C398 (nouvelle photo), C491, C366, B717, A 1010, A 1247 (2 cabanons).

Changements de destinations à supprimer : B773 (le propriétaire a démoli la grange) + C185 (annuler les changements de destination CD082_39 et CD 082_40).

Précision : la parcelle B 636 (n'est pas répertoriée sur la carte du zonage CD082 9).

<u>Eléments du patrimoine à rajouter</u> : 50 éléments du patrimoine ont été recensés en complément du fichier déjà fourni au bureau d'études.

<u>Eléments du patrimoine à supprimer</u> : la parcelle A1247 est à reclasser en cabanon (au lieu de porcherie et four à pain qui n'a plus de dôme à l'extérieur) et à mentionner sur le listing des changements de destination. Pas de visibilité de la voie publique.

Les demandes de changements de destinations et les éléments du patrimoine seront versés au dossier d'enquête publique. Tous les fichiers sont consultables en mairie.

Le conseil municipal demande à ce que les parcelles suivantes soient prises en compte dans la zone constructible à savoir :

Lieux-dits:

Pech de Brau, Mas d'Albenque : A 193, A194, A188, A189, A181, A 1636 Le Bureau d'études avait émis un avis favorable pour le développement de ces 2 hameaux.

Les Fumades: A 1362, A1363, A 1364, A1365 (terrains desservis en eau et électricité).

Mas de Soulié: A 1644 (le terrain est desservi en AEP)

Mas de Not : A 1531 : le propriétaire doit déposer un nouveau permis de construire.

Mas de Vinel: A 253 (projet communal STECAL)

Mignot : C 619 et C617 les propriétaires de ces 2 parcelles ont financé les réseaux au travers d'une PVR en 2006.

Brugal: B719 en partie et B 1159 en partie et B 1277 (Le Bureau d'études avait émis un avis favorable pour le développement du hameau de Brugal).

Chemin des Cabanes : Le conseil municipal demande le classement de la parcelle 1274 en NP (cf. le cadastre ou il est fait mention de Bois résineux).

Pour information, la parcelle 1275 est classée Taillis sous futé

Poublanc, Mas de Sabrié : Les haies matérialisées sur la carte parcelle N° C 207 ont été coupées (trait vert épais sur la carte), il convient donc de les supprimer.

Les parcelles C192 et C 193 : les propriétaires de ces 2 parcelles ont financé les réseaux au travers d'une PVR en 2006.

Délibération: modalités de gestion des amortissements en M57 :

Madame le Maire rappelle les modalités de gestion des amortissements. Elle présente les différentes durées d'amortissement sachant que la durée d'amortissement varie suivant la nature des équipements amortis. Après lecture de ces informations, elle soumet à l'approbation du conseil municipal ces modalités. Les membres du conseil municipal présents votent à l'unanimité la fixation des durées d'amortissement et adopte cette répartition pour des chapitres 203 et 204.

204xx	Subvent bns d'équipement versées		Durée d'amort issement (en année)	Compte d'amort issement associé*
204xx1	Subvent on Equipement - biens mobiliers, Materlie, Etudes	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	2804xx1
204xx2	Subvent bns d'équipement versées pour f hancer des bât ments ou des installat bns	Bât inents et installat bns	10	2804xx2
204xx3	Subvent bns d'équipement versées pour f hancer des projets d'infrastructures	Projets d'infrasctuctures	40	2804xx3
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insert ons			
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insert ons	Frais d'étude, uniquement si ils ne sont pas suivis de travaux	3	2803

Délibération: avenant à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols :

Madame le Maire rappelle qu'un service mutualisé a été créé en date du 1er janvier 2022 et en partenariat avec la communauté de communes de Lalbenque Limogne afin d'assurer l'instruction ADS pour le compte des communes adhérentes au service.

Elle indique qu'il est nécessaire de mettre à jour les conventions qui lient la Communauté de Communes aux communes adhérentes au centre instructeur Quercy Causses.

En effet, les conventions initiales prévoient que le Centre Instructeur Quercy Causses réalise l'instruction des actes d'application du droit des sols et des autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public.

Or, l'article 8 de ces conventions qui règle les modalités de la facturation à l'acte de chaque dossier déposé pour instruction ne prévoit pas de tarification pour les autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public.

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes propose de modifier l'article 8 de la convention susvisée afin que les autorisations de travaux puissent être facturées.

Les deux intercommunalités du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne proposent le montant suivant : 50,00 € par Autorisation de Travaux déposée pour instruction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols « Centre Instructeur Quercy Causses » avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Délibération: recrutement agents recenseurs et rémunération :

Le recensement de la population crempsoise aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Nous avons eu 4 candidats sur la commune: Cécile VALENS, Antonio DOS SANTOS, Yann SABATIER et Serge LACAZE.

Une formation pour les recenseurs aura lieu à Cremps les 8 et 15 janvier 2024. Les 2 candidats qui ont été retenus sont : Yann SABATIER et Serge LACAZE.

Fixation rémunération agent recenseur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de fixer la rémunération des agents recenseur à 600 € net par agent, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024, au chapitre 12 : article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

Délibération : opération d'éclairage public (remplacement driver sur PL 16) :

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de remplacement d'un driver sur PL 16 Route du Moulin Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Les Echos de Cremps n°54

- approuve ce projet sur l'éclairage public, avec une participation maximale de la commune de 57,21 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- s'engage à participer à ces travaux à hauteur de 57,21 €, (cette participation étant nette de TVA) et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 615231.

Délibération : DETR 2024 - Appel à projets (Mise aux normes électrique de l'église), plan de financement :

Trois devis reçus : Société Allez et Cie, Société Fauché et Société 2EFR. Les entreprises vont être reconsultées pour une nouvelle étude avec un plan d'éclairage proposé.

Les financements pourraient être : DETR à hauteur de 25%, fonds de concours de la Communauté de Communes et le solde en autofinancement communal.

La limite du dépôt des dossier pour la DETR est le 15 janvier 2024. Le conseil municipal décide de mettre en attente ce dossier. Une visite de l'église sera programmée avant le prochain conseil.

Rapport Audit énergétique du bâtiment de la Mairie :

Cinq scénarios sont proposés par Quercy énergie et Territoire d'Energie Lot :

1^{er} scénario : isolation du plancher et divers travaux (en conservant le système de chauffage actuel) :

10 019 € HT

<u>2^{ème} scénario</u> : idem 1er + un complément d'isolation des murs par l'intérieur : 18 506 € HT

3ème scénario : poêle à granulés (avec isolation du plancher et des murs intérieurs) : 23 336 € HT

<u>4ème scénario</u> : climatisation réversible uniquement bureau secrétariat (avec isolation du plancher et des murs intérieurs) : 21 956 € HT

<u>5</u>ème <u>scénario</u> : climatisation réversible dans tous les locaux du rez-de-chaussée (avec isolation du plancher et des murs intérieurs) : 26 901 € HT

Possibilité d'obtenir de la DETR jusqu'à 45% et la Région pourrait financer 30% (à confirmer).

Le conseil municipal a retenu le scénario 5 à l'unanimité.

Indépendamment de ce programme il pourra être envisagé de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie (à étudier)

Informations des commissions :

La commission communication s'est réuni dernièrement, elle propose :

- de revoir la mise en page du Petit Echo l'année prochaine (parution une fois par an, distribué dans toutes les boites aux lettres et mis en ligne sur le site internet de la commune) les personnes qui ne souhaitent plu recevoir le Petit Echo en version papier pourront le faire savoir en mairie.
- de changer le nom plusieurs idées proposées : le journal de Cremps, Actu'Cremps, les nouvelles de Cremps, les infos de Cremps, Les Echos de Cremps,
- de réfléchir à la carte de vœux 2024,
- la création d'un nouveau logo pour la mairie, appel au prestataire du site ou au secrétaire de Mairie.

Informations diverses:

Sécurisation de la RD 26 : toujours en attente d'un rendez-vous avec Maxime Lourdeur du SDAIL.

Place de l'église : La véranda située à côté de l'église a été enlevée par les nouveaux propriétaires de la maison.

<u>L'assemblée générale</u> de la Gariote Crempsoise aura lieu le 18 novembre à 15h à la salle « Le Préau ».

<u>Marché de Noël</u> : il aura lieu le dimanche 17 décembre et sera organisé par la Gariotte Crempsoise. La municipalité mettra à disposition gratuitement tous les équipements nécessaires pour le bon déroulement de cette manifestation.

Loto : le Loto du comité des fêtes aura lieu le dimanche 3 décembre.

Enseigne le Préau : Jacques Cardin ferronnier à Cremps doit réaliser l'enseigne.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : suite à la demande de plusieurs habitants, Mme le Maire a sollicité les services de la Préfecture du Lot pour que la commune soit reconnue en catastrophe naturelle et sécheresse : demande refusée (le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312 C du 10.05.2019 n'est pas satisfait).

<u>Panneaux lieux-dits</u> : L'implantation des panneaux pour les lieux dits sera effectuée en Décembre par l'association Quercy Contact.

Les Echos de Cremps n°54

<u>Voirie communale, intercommunale et chemins communaux</u> : la réception des travaux de voirie a été effectuée : des malfacons ont été constatées :

Chemin du Clos Bas : manque le bicouche à l'entrée du chemin et la castine devant les maisons

Route des Fournets, route du Mas de Batié et Route du Peuplier : des trous sont à boucher.

<u>Opération fosses septiques</u> : 14 personnes se sont inscrites. Le listing a été envoyé à l'entreprise. Celle-ci doit prendre contact avec les demandeurs.

Vœux de la municipalité : le samedi 13 Janvier à 19 h. L'apéritif dînatoire sera assuré par Palmire et Tonio.

<u>Visite du Syded</u>: Le Syded du Lot propose des visites du centre de tri des emballages: elles auront lieu les mardi 19 Décembre 2023, mercredi 24 Janvier 2024 et lundi 26 Février 2024. Possibilité de s'inscrire à la mairie au 05 65 24 74 27 ou par mail à <u>cremps@wanadoo.fr</u> (nom et numéro de téléphone). Un covoiturage sera mis en place au départ de Cremps. <u>Problèmes de chats et de chiens sur la commune</u>: Mme le Maire rappelle que la divagation des chiens sur la commune est interdite, elle fait référence à l'arrêté pris le 28.06.2017. Concernant les chats une campagne de stérilisation a été faite sur la place de l'église (une vingtaine de chats sont recensés). Mme le maire déplore le nombreux de chats et notamment la présence de chats dans le cimetière (excréments sur les tombes, odeurs, ...). Les propriétaires des chats ont été sensibilisés sur cette problématique.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

A la demande de Madame le Maire et en accord avec l'assemblée délibérante, il a été rajouté à l'ordre du jour : Intérêt voiries communautaires et complément PLUI.

Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération modification convention actions internes VIC:

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous travaux d'opération voiries effectués par un agent communal ou une entreprise sera refacturé à la Communauté des Communes à raison de 19 € /heure avec petit matériel et 32 €/heure avec gros matériel. Approuvé à l'unanimité.

Intérêt voirie communautaire :

Pour le classement voirie d'intérêt communautaire, la voie doit avoir une largeur de chaussée revêtue inférieure à 3 mètres et qu'elle remplisse l'une des conditions suivantes : liaison avec un ou plusieurs voies départementales ou desservir au minimum 2 habitations principales. Les rues et places ne sont pas assimilées à des VIC. Et les voies nouvelles doivent être classées en P4 (état neuf).

Suite à ces critères le conseil municipal demande à ce que la route de la Pouzeraque et le chemin du Pech de Raynal soient intégrés dans ce classement, et que la route du Moulin soit enlevée, car non conforme (elle est classée en Rue depuis 2010 auprès de l'Atesat - Assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Approuvé à l'unanimité.

Prime pouvoir d'achat :

Suite à l'instauration par l'Etat de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat en faveur des agents de la fonction publique, il a été décidé d'allouer un montant de 103 € au secrétaire de mairie. Approuvé à l'unanimité.

Organisation vœux 2024:

Les vœux de la municipalité aux crempsoises et crempsois auront lieu le samedi 13 Janvier 2024 à 19 h à la salle des fêtes, et seront suivis d'un apéritif dinatoire préparé par Palmire et Tonio.

Complément PLUI, un rajout d'observation est cité, suite à un courrier reçu en mairie :

Lieux dits

Blancar : - C 1371 maintien intégral de la partie constructible dans la continuité du projet de rénovation. Le propriétaire doit déposer un permis de construire.

Biargues : - C 1325 suppression de la partie A "agricole" rajoutée sur cette parcelle constructible, qui n'a aucun accès autonome, et remise comme initialement en totalité constructible. - C 1447 parcellisation en deux lots (démarche en voie d'achèvement) et maintien d'une partie de la C1447 en zone constructible.

Le conseil municipal à l'unanimité demande à ce que les observations mentionnées ci-dessus soient prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Mme le maire précise que le propriétaire de ces parcelles devra effectuer des démarches auprès du commissaire enquêteur durant l'enquête publique qui devrait se dérouler dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Informations des commissions :

Syded : une demande de composteur collectif est faite pour la salle des fêtes et les locataires de l'ancienne école. Une réflexion est en cours pour les déchets qui sont stockés au cimetière.

Suite à la dernière réunion du Syded qui s'est tenue à Fontanes le 29 novembre, il est indiqué que les végétaux pourraient être refusés en déchèterie. Si l'objectif du ratio fixé tant de Kg d'ordures ménagères par habitant n'est pas atteint, la redevance incitative pourrait voir le jour dans les années à venir. Le compte rendu est consultable en mairie.

Informations diverses:

- Marché de Noël : l'Association la Gariote Crempsoise organise son 3ème marché de Noël le dimanche 17 Décembre de 9h à 17h.
- Dotation : En vue du recensement 2024 une dotation de 797 € est allouée à la commune.
- <u>Mairie</u> : un rendez-vous avec Territoire d'Energie Lot est prévu le 20 Décembre 2023 à 15h pour lancer le dossier travaux rénovation énergétique du rez-de-chaussée de la mairie.
- <u>Logement école</u> : Territoire d'Energie Lot ne pourra pas réaliser les audits énergétiques du bâtiment de l'ancienne école. Les logements à usage résidentiel sont en dehors de leur périmètre d'intervention. Il a donc été décidé de contacter 3 architectes pour le lancement de l'étude travaux.
- <u>Demande de DETR</u>, Fonds de concours, pour les travaux de mise aux normes électriques de l'église (entreprise retenue est Allez et Cie). Un point sera fait avec l'entreprise dans les prochains jours.
- <u>Le planning des formations</u> proposées par l'AMF 46 a été communiqué à tous les élus : Chaque élu doit réfléchir si un thème l'intéresse : Cathy Lacaze a fait savoir qu'elle souhaitait participer à la formation sur le thème « les clés pour établir le règlement du cimetière législation funéraire et gestion des cimetières (10/06/2024) », Michel Marot « Les chemins ruraux (04/03/2024), Agnès Leris et Nathalie Ricard « Plan communal de Sauvegarde Prévention des risques et gestion de crise (02/07/2024).
- <u>Portail cimetière</u> : 2 entreprises ont été contactées. (Métallerie Vernac et La Forge de Pech-Petit). Pour le seuil du portail, un devis sera demandé à Christophe Dario.
- <u>Puits du Combal</u> : suite à un éboulement d'une partie de ce dernier 2 entreprises vont être sollicitées pour travaux (entreprises Conduché et Laurent Moles) attente de devis.
- Les panneaux lieux-dits ont étés implantés. Ils seront positionnés mi-décembre par l'association Quercy Contact.
- Le Petit Echo est en cours de mise en page ainsi que la carte de vœux
- <u>Un label « Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Époque</u> » est proposé par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque. La commune est intéressée par ce label. Il permettra de valoriser le développement touristique automobile. La fédération doit revenir vers la commune pour les modalités.
- <u>Epicier à domicile</u> : un épicier boulanger a sollicité la mairie pour une demande de passage tous les jeudis sur la commune à 15h30. Mme le maire va le contacter. Sa venue est très intéressante, elle pourrait être bénéfique pour le développement du marché d'été semi nocturne fixé le jeudi.

<u>Adresses emails des élus</u> : tous les élus ont donné un avis favorable pour que leurs adresses emails soient communiquées au Service Communication de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Questions diverses:

- Le paravent de la salle des fêtes est en cours de fabrication, il sera posé courant Janvier 2024 ainsi que l'habillage autour des conteneurs de la Pouzeraque.

- A titre indicatif : un devis sera demandé pour la location d'une nacelle pour l'installation des décorations de Noël sur les façades de la Mairie, de la Salle des Fêtes et sur le sapin.

Le recensement de la population va débuter

La municipalité de Cremps informe que le recensement de la population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024.

Le conseil municipal a désigné deux agents recenseurs : Yann Sabatier et Serge Lacaze. Le coordonnateur est Franck Féreyrol, secrétaire de Mairie et Jocelyne Cournède supervisera l'ensemble des opérations. La commune a été divisée en 2 : chaque agent aura son secteur bien défini sous la forme de districts.

Les 2 agents recenseurs se présenteront dans chaque foyer pour expliquer le fonctionnement et si besoin apporter leur aide pour répondre au questionnaire.

Le recensement est obligatoire, il permet de définir la population légale officielle de la commune, de savoir combien de personnes vivent en France et de recueillir les informations sur les caractéristiques de la population.

Ainsi, chaque commune est mieux à même de définir ses projets (équipements collectifs, réflexion sur le logement, etc.). Chaque agent recenseur aura sa carte officielle signée du maire, avec son nom et sa photo. Si les réponses au questionnaire sont obligatoires, elles sont confidentielles. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Alors, si l'un des deux agents se présente à votre porte, la municipalité ne doute pas que vous saurez l'accueillir avec bienveillance.





Franck Féreyrol, coordonnateur, Serge Lacaze et Yann Sabatier,

agents recenseurs, et Jocelyne Cournède, superviseuse.

Vie associative

<u>3 JOURS D'ENDURANCE EQUESTRE les 8, 9 et 10 mars 2024</u>

Le traditionnel concours d'endurance aura lieu en mars prochain. Nous y ajoutons comme l'an dernier (vendredi 8 après midi) un stage de chronométreurs et de juges d'endurance réservé principalement à la région Occitanie. Le samedi 9 mars c'est une épreuve jeunes chevaux (SHF) qui partiront à partir de 8h. C'est la première épreuve de l'année et nous attendons un grand nombre de chevaux. Le dimanche 10 mars, les cavaliers partiront à partir de 8 heures.

- Pour la catégorie Amateur 80km, 60km, 40km, 20km à vitesse limitée en 12 et 15km/h et
- pour la catégorie Club 20km, 40km et 60km à vitesse limitée entre 12 et 15km/h. Cette catégorie compte pour le Championnat Départemental.

Pour la course phare, l'Amateur 1 grand prix, il faudra réaliser 80 km à vitesse libre.

Toute une équipe s'associe à l'organisation des 2 Jours du Quercy : Jurys, vétérinaires, motards, cibistes, signaleurs, maréchal ferrant sont déjà retenus.

Nous recherchons des bénévoles pour la préparation des petits déjeuners, déjeuners, distribution des boissons etc... ainsi que des Signaleurs pour la circulation dans le village, les intersections sur les différents circuits, les secrétaires vétérinaires, le secrétariat.

Si vous êtes disponibles soit le samedi ou le dimanche, merci d'appeler Jean Marie Laudat 06.17.96.86.78 ou 06.83.87.11.33 reginelaudat@wanadoo.fr. Le repas ou cassecroute du midi est offert par l'organisation. Nous espérons vous voir nombreux.

Nous remercions les propriétaires de terrains de Cremps qui mettent à notre disposition des 'parkings' pour accueillir les véhicules des cavaliers (voitures et vans).

SITT VEIT TO TO TO THE ROYALHORSE

Le Comité des Fêtes de Cremps assure efficacement l'intendance chaque année et nous remercions toute l'équipe.

La Mairie de Cremps nous accueille dans son village depuis si longtemps, nous remercions Nathalie et son Conseil Municipal.

Nous vous souhaitons une heureuse année 2024

Régine et Jean-Marie Laudat

L'Association "Rallye Valse et Joyeuse" a tenu son assemblée générale.

Elle a eu lieu le samedi 29 juillet 2023 à 10h à la salle" Le Préau" à Cremps.

<u>Présents</u>: Olivier BRUGIDOU, Nicolas GILES, Francis CONQUET, Valérie PILLON, Christian CALMETTE, Jean-Luc COURNEDE, Michel FRAYSSINET, Daniel DURAND, Michel CUBAYNES, Benoît AYRAL, Michel DEILHES, Patrice RICARD, Didier MIGUEZ, Olivier VIALETTE, Jérôme POUZERGUES.



<u>Les pouvoirs</u> : Nicolas CONQUET donne pouvoir à Francis CONQUET ; Yves BAREL et Mme LAGANE donnent pouvoir à Jean-Luc COURNEDE ; Olivier FRAYSSINET donne pouvoir à Michel FRAYSSINET.

Absent excusé: Mr BARRERA.

Rapport moral: Le Président, Olivier Brugidou, fait le bilan de la saison 2022-2023.

Les plans de chasse : chevreuil : 49 prélèvements dont 38 en battue et 11 tirs d'été ; grand cervidés : 1 cerf ; sangliers : 49 prélèvements sur les communes de Cremps et Laburgade. Une subvention de 400 € a été attribuée par la mairie.

Rapport financier: Le trésorier fait lecture des dépenses et recettes de l'année écoulée.

Rapport d'activité du piégeur et du garde-chasse : Jean-Luc Cournède a prélevé 4 renards et 7 corneilles en tant que garde-chasse et 25 renards, 10 blaireaux, 7 fouines en tant que piégeur.

<u>Préparation saison de chasse à venir :</u> L'ouverture générale est fixée au 10 septembre 2023. Date d'ouverture et de fermeture : voir l'arrêté préfectoral n° E-2023-127 pour la saison 2023-2024.

<u>Prix des cartes inchangés</u> : Propriétaires de plus de 5ha ou résident : 30 € ; Carte "battue" 50 € ; Carte "étranger" 150 €. Loïc DABLANC, futur résident sur la commune, a demandé à bénéficier de la carte. Elle lui a été attribuée à l'unanimité.

Plan chasse chevreuils de 50 bracelets : 39 en battue et 11 en tir d'été.

Les battues auront lieu :

<u>Septembre</u> : samedi et dimanche après-midi. Le samedi 23 et le dimanche 24 battue toute la journée, équipage Landais. Le samedi 30, battue avec la commune de Concots.

Octobre: samedi et dimanche après-midi

Vente chevreuil : Adhérent 30 € ; « Etranger » 50 €

Plan de chasse grands cervidés: 3 bracelets: Battues mercredi 08 novembre et jeudi 28 décembre. Equipage Armand.

Battue aux sangliers: Septembre: Le dimanche matin; Octobre: Samedi matin et dimanche matin

Chasse aux lièvres : ouverture le 10 septembre et fermeture le 28 décembre

Du 10 septembre au 31 octobre, le dimanche seulement

Du 1er novembre au 17 décembre ouverture les samedis, dimanches et mercredi

Lâcher de lièvres à définir

Le chapitre 3 a été validé. Il est rappelé que chaque traque débute en chapitre 2, il n'y a pas nécessité à se poster à 5 m d'un poste matérialisé. C'est le directeur de battue qui active le chapitre 3, celui-ci autorise ses postiers à se déplacer.

TOUT CHASSEUR QUI SE DEPLACE DOIT SE REPOSTER A 5M D'UN POSTE MATERIALISE!!!

Par délégation de pouvoir ont été désignés comme directeur de battue : Nicolas GILES, Jérôme POUZERGUES, Nicolas CONQUET, Michel DEILHES, Patrice RICARD, Didier BERTHIE, Bruno DELAPIZE, Olivier VIALETTE.

Michel FRAYSSINET et Nicolas GILES ont demandé une autorisation de tir d'été sur renard. Elle a été accordée à l'unanimité. La réserve de chasse a été reconduite pour 1 an.

Le 10 mars a eu lieu une réunion de secteur à Limogne : La contribution territoriale a été doublée, elle s'élève à 730.16 €. Les bracelets chevreuils ont augmenté de 2 €, ils passent à 17 €.

Le bracelet cerf 100 €, la biche 75 € et le faon 50 €.

Le carnet bécasse doit "être renvoyer à la Fédération des Chasseurs avant le 1er juin

Les propriétaires qui n'apportent pas le droit de chasse ne pourront plus prétendre à l'indemnisation des dégâts.

Le centre de collecte pour les déchets sera réalisé à la cabane de chasse de Lalbenque. Une subvention de 1000 € a été attribuée par la Fédération des Chasseurs pour réaliser les travaux.

La déclaration des armes(SIA) a été prolongée jusqu'au mois de décembre. Il est impératif d'avoir sa carte d'identité à jour.

La formation décennale à la sécurité est obligatoire.

Aménagement du territoire de chasse : à ce jour, nous détenons 1293 ha de droit de chasse. La chasse à tir est interdite sur le domaine de Pech-Petit. Il est interdit de se poster en haut de la côte de Bramefol, côté gauche (propriété BANIDE à proximité).

8 miradors ont été achetés à 9 € l'unité : samedi 02 septembre, rdv 8 h à la cabane : pose et entretien de miradors.

Les sociétés de chasse
de Cremps et Laburgade
organisent leur traditionnel banquet
le dimanche 7 avril 2024
à 12h30 à la salle des fêtes de
Cremps

Le Président, Olivier Brugidou.

Comité des Fêtes : bilan de l'année écoulée

Joyeuses fêtes à toutes et tous!

... c'est ce qui nous anime tout au long de l'année !

2023, pour le Comité, ce fut (pas que de bière) :

- Une valse des cartons avec un loto retrouvé. Finis les paquets de pâtes, bienvenus aux filets gourmands de nos producteurs locaux et heureux celui et celle qui repartirent en vélo électrique Février et Décembre 2023.
- Le tango annuel des chevaux d'endurance et son rock'n'roll de sandwiches et grillades en cuisine Février 2023.
- Un medley festif qui enflamme les crempsois le soir venu sur l'esplanade pour une fête qui se réinstalle progressivement Juillet 2023.



- Et enfin, une belle réussite avec les soirées du vendredi (tous les 15 jours) où swinguent les jeux plateaux et les parties de carte. C'est gratuit, c'est pour les petits et les plus grands, le café et la tisane sont offerts de Septembre 2023 à Mars 2024 à 20h30 à la salle du préau!
- Mais surtout, l'arrivée de nouveaux et jeunes membres ! Bienvenu(e)s !

Merci à tous pour votre participation. Nous espérons que vous avez passé d'excellents moments en notre compagnie.

2024, une mélodie toute aussi conviviale et festive.

- Fin janvier ou début février, « les crempsois font du ski » ... au Lioran !
 Un bus sera affrété par le Comité
- Les 9 et 10 Mars, le tango de l'endurance équestre reviendra
- Pour la fête votive des 27 et 28 juillet, nous comptons sur vous pour en définir l'ambiance et le rythme ! Pétanque, marché gourmand, chanson de variété ou sono, choisissez votre moment !
- Un loto sera bien sûr au rendez-vous, en décembre probablement
- Et ... et ... les vendredis jeux et cartes se poursuivront bien sûr (20h30!

Le Comité des fêtes vous souhaite une belle et heureuse année 2024. Et une excellente santé pour participer à ce beau programme de rencontres et de fêtes.

(Si vous voulez recevoir les informations du comité des fêtes, envoyer un mail à l'adresse suivante <u>cf.cremps@yahoo.com</u>).



Le Président, Florent Bonnac

La Gariote Crempsoise - « 2023 » une année très riche

L'association « la Gariote Crempsoise » est vraiment bien relancée ; son équipe travaille beaucoup pour vous apporter le maximum de diversité, d'animations, de découvertes et de rencontres...

- Dimanche 11 décembre 2022, le **marché de Noël** a accueilli, **25** exposants proposant une grande variété de produits. Il a fait très froid, mais il y avait le soleil, le vin chaud et les châtaignes grillées...
- Dimanche 02 avril, 1^{er} Loto de printemps "extraordinaire" de l'avis général. La salle des fêtes était pleine (+ de 200 personnes). Les quines étaient richement dotées de lots variés et de qualité. Nous avons dû refuser du monde !!!





- Dimanche 14 mai, le **2**^{ème} **vide grenier** a remporté un vif succès. Installée de la place de l'Eglise jusqu'à la place des festivités, de nombreux exposants ont animé ce dimanche malgré un temps très incertain.
- Samedi 17 juin, **journée découverte** à BLAGNAC (31) pour la visite du musée AEROSCOPIA, installé à deux pas des immenses hangars de l'A380 et journée exceptionnelle, car dédiée à la visite guidée du CONCORDE.





Puis repas à la "ferme de PINOT".

Après un été très chaud, l'activité a repris.

• Dimanche 24 septembre, **sortie automnale** à MARTEL (46) : visite culturelle du musée de la gare, puis embarquement à bord du train à vapeur du Haut Quercy "le TRUFFADOU". Nous n'oublierons pas les sensations ressenties lors de la traversée des tunnels enfumés par les vapeurs du train, ni les points de vue remarquables de la vallée de la Dordogne. A midi, copieux repas à la "table du Moulin" et enfin visite de la cité médiévale.





Samedi 18 novembre à 15 h, l'association a tenu son Assemblée Générale, salle "Le Préau".

L'association n'a pas cessé pour autant ses activités. Au cours de l'année, nous nous sommes retrouvées tous les lundis après-midi, salle "le PREAU", pour tricoter, échanger sur de futurs projets, jouer à des jeux de société et bien sûr faire une pause gourmande... Ce bilan très positif prouve notre dynamisme, montre notre envie de faire vivre notre village, vous incite à venir nous rejoindre pour vous permettre de vivre autre chose dans une ambiance chaleureuse, conviviale et amicale...

VENEZ NOUS REJOINDRE.... 2024 sera encore plus riche...
L'équipe de la GARIOTE CREMPSOISE vous souhaite une très belle année 2024

La Présidente, Monique COUYBA

Association ELAN (Entente Loisirs et ANimations)

Rétrospective 2023 :

L'association ELAN, créée fin septembre 2022, a organisé plusieurs évènements en 2023 : -Une rencontre « jeux de société entre amis et en famille », avec traditionnel partage de la galette, début janvier 2023.

-Le **Carnaval fin février 2023** où les enfants et leurs familles ont pu se retrouver avec joie pour participer aux ateliers créatifs et au défilé en musique jusqu'à la Mairie, suivi d'un délicieux goûter offert par l'association.





L'association a participé en partenariat avec l'association lalbenquoise, Le Livre une aventure, a l'organisation de la 1ère édition de la **Fête du Livre jeunesse en mars 2023**. Les bénévoles de l'association étaient présents à la buvette et sur différents stands d'ateliers créatifs (origami, fabrication de marque page, concours de dessin et d'expression sur le thème « Un message d'espoir aux enfants du monde

L'Association a réalisé en 2023 la **rénovation d'une boite à livres** qui sera prochainement installée dans le bourg de Cremps. L'**Assemblée Générale de septembre 2023** a néanmoins laissé

un petit goût amer avec peu de participants. Le bureau a donc décidé **la mise en sommeil de l'association**, tout en assurant une transition jusqu'en juin 2024, afin de pouvoir **continuer les projets amorcés en 2023**. Un **appel à candidatures** est donc lancé pour reprendre l'association.

entier »).

La présidente démissionnaire souhaite que l'association puisse continuer à exister, le but de l'association étant de redonner un nouvel élan de dynamisme à Cremps, en rassemblant autours d'activités de loisirs et d'animations à l'occasion des fêtes (Halloween, Noël, Carnaval, Pâques) nos enfants, nos jeunes et leurs familles.

Projets 2024:

-Installation de la Boite à livres, rénovée par l'association ELAN – Inauguration prévue en lien avec la municipalité, au printemps 2024.

-Dimanche 17 mars 2024 à 15h30 : Balade contée dans Cremps, avec une conteuse professionnelle, dans le cadre de la Fête du Livre Jeunesse qui se déroulera samedi 16 mars à la salle des fêtes de Lalbenque avec un beau programme (présence d'une 20aine d'auteurs illustrateurs jeunesse en dédicaces, lectures théâtralisées, concours de dessin, atelier d'expression, expo photo sur les villages...) et dimanche 17 mars à Cremps. Partenariat initié en 2023, lors de la 1ère édition de la Fête du Livre Jeunesse avec l'association lalbenquoise, *Le livre une aventure*.

En cas de mauvais temps, la conteuse proposera un spectacle, à la salle des fêtes de Cremps, suivi d'un gouter offert par l'association.

-Assemblée générale - Election d'un nouveau bureau.

Merci de faire parvenir vos candidatures à la présidente de l'association ELAN :

Mme Sylvie Bankaert, soit par mail à l'adresse suivante <u>sylvie.blanquies@wanadoo.fr</u> ou par courrier dans la boite aux lettres de la Mairie.

Le bureau tient à remercier la municipalité de Cremps, Mme Nathalie RICARD et l'ensemble des élus pour leur soutien et leur confiance.

La Présidente, Sylvie Bankaert

Cérémonies

Commémoration du 8 mai

La cérémonie marquant le 78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée à Cremps lundi à 11 h 30 devant le monument aux morts en présence de nombreux Crempsois, de conseillers municipaux et d'anciens combattants : Jean Houssard, Michel Armand, Francis Couyba, Roger Gélis porte-drapeau et Michel Rouelles.

Après la lecture de l'ordre du jour n° 9 et des messages de l'Ufac (par Anna Vialette), du ministre des Armées Sébastien Lecornu, de la secrétaire d'État aux Anciens Combattants



Patricia Mirallès, une composition florale fut déposée au pied du monument. Benjamin Hatterley a fait l'appel des enfants de Cremps morts pour la France.

L'assemblée a observé alors une minute de silence suivie de la sonnerie aux morts. La cérémonie s'est achevée sur l'intonation de l'hymne national. Avant de se quitter, la maire a remercié chaleureusement ses administrés et les a invités à prendre un vin d'honneur.

Commémoration du 11 novembre



Samedi 11 novembre à 11h30, la population crempsoise s'est réunie devant le monument aux morts pour célébrer le 105ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Mme la Maire a donné lecture du message officiel du ministre des Armées Sébastien Lecornu et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire. Jean Houssard (ancien combattant) a lu avec émotion le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre.

Benjamin Hatterley a ensuite rappelé les noms des jeunes, morts au combat, le dépôt de la composition florale a été fait par Malo Cournède. Puis la sonnerie aux morts accompagnée de la marseillaise a clôturé ce moment de recueillement. Après les remerciements d'usage à l'encontre des nombreuses personnes présentes et des portes drapeaux, le verre de l'amitié fut partagé dans la salle « Le Préau ».

La vie du village



1^{ER} CONCERT DE LA SAISON CULTURELLE A CREMPS

La Communauté de Communes du Pays Lalbenque-Limogne commence sa nouvelle saison culturelle 2023/ 2024 qui proposera cette année cinq spectacles sur différentes communes du territoire et des spectacles gratuits pour les scolaires et les résidents d'Ephad et Marpa. La saison a débuté samedi 14 octobre à 20h à la salle des fêtes de Cremps avec le Quatuor Hoya Familia qui invite à la découverte de la culture latine d'Amérique du Sud avec les musiques



traditionnelles d'Argentine, du Pérou, du Brésil, de Cuba et de l'influence Jazz d' Amérique du Nord. Une formation exceptionnelle à découvrir absolument.

Au chant Floriane Tiozzo, à la guitare Leandro Lopez, à la contrebasse Grégoire Obloduyeff et au saxophone Paul-Antoine Roubet. Cette soirée musicale a été suivie de Tapas, vins et gourmandises sucrées.

A la direction artistique Sonia Sempéré- Pélaprat, également directrice de ClassiCahors, programme depuis 2019 cette saison culturelle et a souhaité maintenir une diversité dans les spectacles afin de susciter aussi de la curiosité auprès de tous les publics.

Retrouvez toutes les informations de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne sur le site : https://www.cc-lalbenque-limogne.fr



Urbanisme

<u>Les autorisations d'urbanisme communales pour l'année 2023 sont au nombre de</u> 29 réparties en :

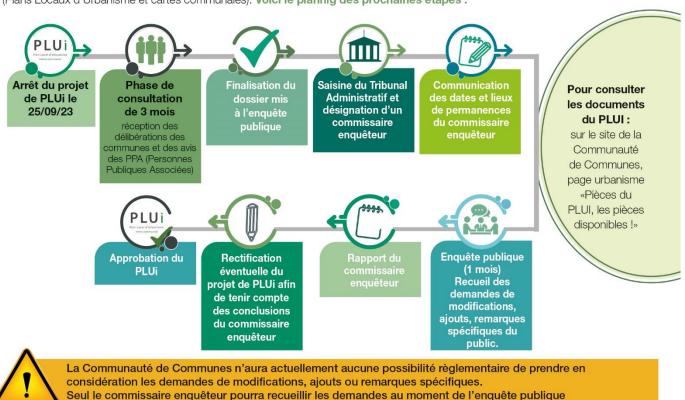
Permis de Construire : 7 --- Déclaration préalable : 15 --- Certificat d'urbanisme : 7

Focus

Plan Local d'Urbanisme (PLUi)



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales. Ce document unique remplacera les documents d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales). Voici le plannig des prochaines étapes :



Etat civil

Naissances

- CONQUET Elina, née le 18 janvier 2023 à Cahors
- MARNET Emilie Isabel Marguerite, née le 16 février 2023 à Cahors
- DUPONT Sïana Aurélia Véronique, née le 06 mars 2023 à Cahors
- ARTIGAS LAGARDE Félicie Camille, née le 02 août 2023 à Cahors
- BACH Martin Adrien, né le 24 novembre 2023 à Cahors

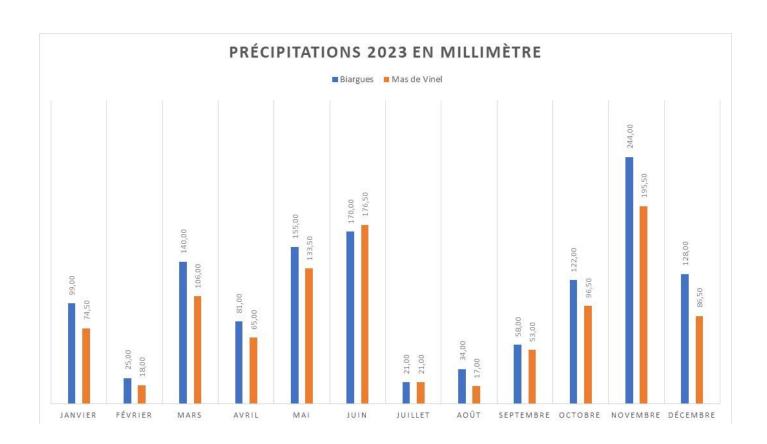


Décès

- SEMBEL Arlette Marie-Thérèse veuve JOUCLAS, née le 23 mai 1936 à Cremps, décédée le 05 janvier 2023 et inhumée à Cremps le 9 janvier.
- CONQUET Faustin Eugène Alphonse, né le 14 septembre 1927 à Cremps, décédé le 09 janvier 2023 et inhumé à Cremps le 14 janvier.
- HEURLIN François Léon Jean, né le 19 août 1936 à Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine)décédé le 10 avril 2023 à Cahors (Lot) et inhumé à Cremps le 14 avril.
- CLEMENT Gérardine épouse WAROUX, née le 08 juillet 1946 à Nivelle (Nord) décédée le 30 juillet 2023 à Cahors (Lot) et inhumée à Cremps le 3 août.



Pluviométrie



Soit un total annuel de 1277,00 mm pour Biargues et 1043,00 mm pour le Mas de Vinel

Environnement

Toujours des dépôts sauvages de déchets aux abords des espaces poubelles

Ces actes d'incivilités nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux et ils impactent la collectivité et les usagers.

C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets au pied des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent.

<u>La déchèterie</u> de Lalbenque est accessible à l'ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses <u>déchets volumineux ou toxiques</u> (métaux, cartons d'emballages, gravats, bois, mobilier, déchets d'équipements électriques ou électroniques, piles, batteries...) en vue d'être valorisés en nouveaux objets ou à défaut d'être traités dans des filières spécialisées. Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lalbenque	1699 route de Cahors	Fermé	9h00 – 12h00	Fermé	Fermé	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
T/F. 05 65 20 17 46	46230 Lalbenque	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 18h00	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 17h00

Visites du centre de tri Valotri à Catus :

Mercredi 24 janvier 2024 Lundi 26 février 2024

Si vous êtes intéressés merci de vous inscrire à la mairie au 05.65.24.74.27 ou par mail à cremps@wanadoo.fr (nom et numéro de téléphone).

Un covoiturage sera mis en place au départ de Cremps.

Tous prêts à composter!

Le compostage est une pratique ancestrale plus que jamais d'actualité. Vous en avez certainement déjà entendu parler : le 1er janvier 2024

marquera l'obligation pour tous de séparer ses biodéchets pour les détourner de la poubelle noire. Pas de panique, il existe des solutions simples pour tout le monde sur le territoire.

Pourquoi composter?

1/ Pour réduire ses déchets

La poubelle noire (appelée communément ordures ménagères) contient encore 30% de biodéchets et de gaspillage alimentaire. Composter permet de réduire le poids de sa poubelle noire, de la sortir beaucoup moins souvent et d'éviter les mauvaises odeurs dues à la fermentation des épluchures et autres restes de repas.

2/ Pour préserver l'environnement

Aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies ou incinérées à l'extérieur du département. Les biodéchets enfouis produisent du méthane, un gaz à effet de serre très important. Quant à l'incinération, cela revient à brûler... de l'eau puisque les biodéchets en sont composés à plus de 80 %. Le compostage de proximité permet de créer son propre engrais naturel pour rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté.



3/ Pour limiter l'impact financier

Les coûts de collecte et de traitement des déchets subissent de fortes hausses depuis 2021 avec l'évolution programmée de la réglementation nationale. Les perspectives sont connues à l'horizon 2025 ; à quantité égale de déchets produits, la facture va s'alourdir de 25 %. Notre seule solution est de réduire notre production de déchets.

Comment trouver sa solution?

Que l'on soit en maison avec jardin, en appartement ou même au travail, il existe une solution simple pour composter :

- Le composteur individuel pour les maisons avec jardin. Le Syded vend un kit complet à 20€ (subvention de 30€ déduite). Certaines collectivités en charge de la collecte proposent des distributions gratuites.
- Le composteur collectif dans les bourgs et les villes. Une centaine de composteurs collectifs sont déjà accessibles au public sur le territoire. Le déploiement se poursuit avec la participation des communes, des communautés de communes et du Syded
- Le lombricomposteur pour les appartements. Grâce à un partenariat avec les magasins Gamm vert, vous pouvez acquérir le matériel nécessaire avec une remise de 30€ offerte par le Syded.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter la mairie de la commune de Cremps ou rendez-vous sur syded-lot.fr



Le lac du Fraysse est de nouveau ouvert à la pêche sous certaines conditions.

Depuis février 2019, il était formellement interdit de pêcher au lac du Fraysse. Aux vues de l'invasion d'algues et de roseaux, le conseil municipal avait décidé de procéder à une étude sur le suivi et la gestion de ce milieu aquatique.

Désormais, le lac est propre, l'eau est claire et les poissons naviguent.

La pêche est donc autorisée avec une remise à l'eau obligatoire et immédiate.



Le Lac de la Pouzeraque va lui aussi subir la même chose, il sera donc interdit de pêcher durant quelques temps (un arrêté sera pris et affiché sur les lieux)

Ateliers numériques



proposés.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne propose des séances gratuites ouverte à tous d'initiation et de découverte vers « les premiers pas du numérique ».

Plusieurs séances se sont déroulées à la salle « Le Préau » à Cremps du 12 mai au 30 juin 2023. Mme le Maire a accueilli, le vendredi 12 mai, les participants ainsi que Delphine Gannay, lors de la 1ère séance. Entre 4 à 6 personnes ont participé à ces



formations. Bilan des séances: Les participants ont été très contents et assidus aux ateliers

Congrès des Maires et des Elus du Lot

Grâce à l'engagement des maires, la commune est aujourd'hui un échelon incontournable Retour sur ce moment fort qui s'est déroulé au parc des expositions le 20 octobre 2023.

Ils étaient près de 700 à avoir répondu présents au parc des expositions du Grand Cahors pour l'édition 2023 du Congrès des maires et élus du Lot couplé au 2ème salon des communes et intercommunalités. Echanges, et synergies avec les 52 partenaires étaient au menu comme l'intervention de Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion de l'IFOP, qui a évoqué les métamorphoses françaises.

En préambule, Jean-Marc Vayssouze, président de l'AMF46, sénateur du Lot, est revenu sur le rôle essentiel joué par les maires : « À l'heure où nos concitoyens demandent plus de souplesse dans une société qui se complexifie et plus de réactivité dans un monde qui bouge, comment imaginer une seule seconde que notre pays puisse se passer de ces 35000 communes et de ces 500000 élus locaux? En lien constant avec les citoyens, réactif le week-end, en soirée et même les jours fériés, le maire est parfaitement identifié. Il peut s'appuyer sur son équipe municipale et sur le lien de confiance qui le lie aux habitants pour agir en proximité, au plus près des besoins qui s'expriment dans nos villages et dans nos villes. Oui, grâce à votre engagement sans faille, la commune est aujourd'hui un échelon incontournable. C'est bien plus qu'un outil au service de la promesse républicaine : c'est la République en action. C'est la République du guotidien. C'est la République dont nous avons plus que jamais besoin. Mais j'ai aussi pleinement conscience, pour avoir moi aussi été au cœur de la vie municipale, que vos responsabilités sont de plus en plus lourdes, que la technicité demandée est de plus en plus importante, que les normes sont de plus en plus nombreuses. Cette évolution suppose que l'on vous accompagne et que l'on vous aide tout au long de votre mandat. »

Et de revenir sur « la question des moyens » et le statut des secrétaires de mairie : « Il est urgent de redonner aux collectivités et aux élus locaux les moyens d'agir dans la durée. Nous savons reconnaitre l'effort qui a été fait sur les aides en investissement mais ils nécessitent souvent une ingénierie lourde et pose la question du reste à charge. Un soutien juste à nos collectivités confrontées à une demande croissante de services, c'est d'abord et avant tout un soutien en fonctionnement. Pour cela nous rappelons notre demande : que les dotations de l'Etat soient au moins indexées sur l'inflation. J'ai également entendu vos préoccupations s'agissant de la situation des secrétaires de mairie. Des secrétaires de mairie invitées désormais sur ce congrès et que je veux saluer. Ce sont vos collaboratrices et vos collaborateurs les plus proches. Face aux difficultés de recrutement, je veux que l'on puisse mieux reconnaître ce métier essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie locale. Je serai particulièrement attentif aux évolutions susceptibles d'intervenir sur ce sujet majeur. Le gouvernement mène actuellement un travail de réflexion. Je suis pour la réflexion, pour la discussion mais nous attendons désormais des actes.»

Il a également fait passer un message sur « les effets d'annonce qui ne produisent aucun effet réel sur le terrain » : « Ce qui me choque, aujourd'hui c'est que, chaque jour, dans notre pays, des milliers de maires fassent encore face aux blocages, à l'accumulation de normes, aux procédures administratives inadaptés et souvent contradictoires. Je citerai juste un domaine celui de la protection de notre environnement auquel nous sommes tous attachés mais qui appelle plus de

pragmatisme. Quelle n'est pas notre incompréhension, lorsque la protection du lézard ocellé vient menacer la mise en place d'une unité d'ultrafiltration garante de la qualité de l'eau, lorsque celle de l'alouette lulu vient compliquer la construction d'une nouvelle station d'épuration ou lorsque réintroduction de prédateur vient menacer l'élevage de nos célèbres caussenardes. ll est indispensable de travailler avec tous les acteurs de notre territoire en proximité, dans le respect, la bienveillance et la confiance.» Après les prises de parole des parlementaires, Claire Raulin, préfète du Lot, dont l'engagement a été salué par le président de l'AMF46, a clôturé la matinée du congrès.





Rassemblement sur le parvis de la Mairie le 3 juillet

Suite à l'attaque de la maison du maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne) à la voiturebélier, le dimanche 2 juillet 2023, le Président de l'Association des maires de France (AMF), David Lisnard, avait convié les maires, élus et la population à se mobiliser le lundi 3 juillet à midi devant les mairies.

A Cremps, une vingtaine de personnes a fait le déplacement pour soutenir le Maire et les élus.

Crèche de Noël

La traditionnelle crèche de Noël a fait son apparition en l'église de Notre Dame de Nativité.

Les bénévoles la réalisent tous les ans.

La dernière messe de l'année 2023 a eu lieu le dimanche 10 décembre, les paroissiens ont pu admirer cette belle crèche.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'embellissement de l'église.



Intramuros

Retrouvez toutes les informations locales en temps réel sur une application très simple d'utilisation téléchargeable sur smartphones et tablettes.



Téléphonie

La fermeture de l'accès au cuivre se déroulera en 2 phases principales :

Vous trouverez ci-dessous un résumé sur l'arrêt du cuivre, des informations et une infographie sur le sujet (supports préparés par la Fédération française des Télécoms et transmis par le ministre JN Barrot).

• Dans un premier temps, la fermeture commerciale : les opérateurs commerciaux ne commercialisent plus de nouvelles lignes cuivre (ADSL ou téléphonie fixe avec prise en T).

Sur une ligne cuivre fermée commercialement, cela signifie que :

- ➤ Un abonné au réseau cuivre continue de recevoir les services de son opérateur Commercial, mais il n'a plus la possibilité de changer d'opérateur pour une nouvelle offre sur le réseau cuivre, seulement pour une offre sur le réseau fibre
- ➤ Une personne qui n'avait pas d'abonnement au cuivre ne peut pas souscrire à une offre cuivre.
- Dans un second temps, la fermeture technique : les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes, quel que soit l'opérateur. En l'état actuel de la réglementation, la fermeture technique se fait à l'échelle de la commune, à une même date pour tous les locaux.

Afin d'anticiper la fermeture technique, il est impératif que les abonnés sur le réseau cuivre n'attendent pas le dernier moment pour migrer vers la fibre, afin de ne pas risquer une coupure de leurs services.

Cremps fait partie des communes sélectionnées par Orange dans le cadre du « lot 3 » de fermeture pour lesquelles la fermeture commerciale du réseau est fixée au 31 janvier 2026 et la fermeture technique du réseau au 31 janvier 2027.

PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Cremps en 2027

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2027 sur notre commune. Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 31 janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.

Consommation électrique par an par ligne par technologie

- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité**.
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques**: un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.

¹ Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.